

Le conseil municipal, lors de sa dernière réunion, a demandé le passage de la LGV-SEA en tranchée couverte des « Giraudières » (depuis le franchissement du VC 11 et de l'A 85) au franchissement de la voie ferrée Tours-Loches ou, à défaut, demande le passage de la LGV SEA en tranchée ouverte avec parois verticales au nord de l'autoroute A 85 au droit du hameau des « Giraudières » et au sud de l'autoroute A 85 au droit de la Zac des « Gués » jusqu'au franchissement de la voie ferrée Tours-Loches.

Concernant le projet, le conseil émet un avis défavorable au maintien de la solution de base du projet de LGV-SEA quant à son passage dans le secteur des « Gués » en déblai profond et contigu à celui de l'A 85.